

**Renforcer la coordination entre la protection sociale et
l'agriculture: Atelier consultatif**

17 – 18 septembre 2013
Accra, Ghana

RAPPORT DE LA RÉUNION



Table des matières

Contexte	1
Jour 1: Mardi 17 Septembre 2013.....	1
Bienvenue et présentations	1
Discours principal : Lamourdia Thombiano, Représentant régional adjoint, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique	1
Renforcer la coordination entre la protection sociale et les politiques agricoles : Introduction et objectifs de l'atelier – Benjamin Davis, FAO.....	2
Coordination entre la protection sociale et l'agriculture : les questions clés – Nyasha Tirivayi, FAO	7
Discussions de groupe sur les questions clés de coordination de la protection sociale et de l'agriculture	9
Jour 2: Mercredi 18 septembre 2013.....	13
Récapitulatif du Jour 1 et aperçu du Jour 2 – Mary Nyamongo.....	13
L'approche de développement des capacités de la FAO – Patrick Kalas	13
Étude de cas sur le développement des capacités au Bangladesh : Entretien avec Marco Knowles (FAO) – Patrick Kalas, FAO.....	13
Évaluation des besoins en capacités – discussions de groupe et retour d'information sur les besoins en capacités pour la coordination de la protection sociale et de l'agriculture	14
Évaluation des besoins en capacités – réponses individuelles	16
Session ouverte : Quelles sont les perspectives futures ?	17
Perspectives et remarques de clôture : discussion d'experts.....	17
Annexe 1: Liste des participants à l'atelier	19

Liste des tableaux

Tableau 1 - Facteurs de succès et défis des mécanismes institutionnels de la coordination.....	8
Tableau 2 – Politiques, législations et stratégies soutenant la coordination dans les pays des participants.....	9
Tableau 3 – Besoins prioritaires en matière de capacités de coordination de la protection sociale et l'agriculture.....	15

Contexte

L'équipe PtoP (de la Protection à la Production) de la Division de l'Économie du développement agricole de la FAO et le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, ont organisé un atelier consultatif de deux jours (17 - 18 septembre 2013) à Accra au Ghana. L'atelier avait pour but de discuter et échanger des idées et expériences sur la coordination de la protection sociale et des politiques et programmes agricoles. En outre, l'atelier a évalué les capacités requises pour renforcer la coordination.

Le nombre de participants était impressionnant. Au titre des participants, on peut citer les représentants de gouvernements, notamment les Ministres de l'Agriculture, de la Protection sociale et des Finances de huit pays d'Afrique subsaharienne (Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Niger, Rwanda et Zambie). D'autres participants ont représenté l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et la société civile. Le simple fait de rassembler ces différents groupes d'acteurs, surtout les Ministères de l'Agriculture et de la Protection sociale, a été un véritable accomplissement.

Le présent rapport est une synthèse des sessions de l'atelier. Les présentations intégrales sont accessibles sur le site web (en anglais)

<http://www.fao.org/economic/ptop/workshops/ghana-workshop/en/>

Jour 1: Mardi 17 Septembre 2013

Bienvenue et présentations

L'atelier a débuté avec un message de bienvenue de la facilitatrice, Mary Nyamongo (Institut africain pour la santé et le développement). Elle a souligné la diversité des pays et professions représentés. Après les présentations des participants, Mary Nyamongo a donné un aperçu de l'ordre du jour et a présenté les organisateurs de l'atelier représentés par Mohamed Ag Bendech, Fonctionnaire principal (Nutrition) du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, et Benjamin Davis, Économiste principal responsable de l'équipe PtoP à la Division Économie du développement agricole au Siège de la FAO à Rome.

Mohamed Ag Bendech a souhaité la bienvenue aux participants et a indiqué que l'atelier est le premier du genre organisé par la FAO en Afrique. Il a exprimé le souhait que cette consultation ne soit pas la dernière d'envergure régionale sur ce thème. Il a également observé que l'atelier rentre dans le cadre des réformes actuelles du cadre stratégique de la FAO. Il a mentionné que l'atelier fait partie de plusieurs activités régionales internes et externes du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) visant à améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a donné en exemple l'atelier récent sur l'intégration de la nutrition dans l'agriculture nationale et les plans d'investissement dans la sécurité alimentaire en Afrique australe, organisé par le NEPAD en collaboration avec la FAO, entre autres partenaires au développement.

Discours principal: Lamourdia Thombiano, Représentant régional adjoint, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique

Le Représentant régional adjoint du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Lamourdia Thombiano, a souhaité la bienvenue aux participants. Dans son discours, il a reconnu

l'utilisation croissante de la protection sociale pour aider les ménages ruraux à gérer les risques, et réduire la vulnérabilité et la pauvreté. Il a également souligné comment les politiques agricoles en faveur des petits exploitants peuvent assurer la protection sociale en aidant les ménages de ces derniers à réduire la vulnérabilité et à gérer les risques en améliorant le rendement agricole, le revenu et le bien-être général du ménage. Dans ce contexte, l'orateur a identifié des opportunités de développement de synergies entre les deux secteurs qui sont essentiellement favorables aux moyens d'existence ruraux.

M. Thombiano a expliqué le processus en cours de la FAO visant la restructuration de son cadre stratégique et le perfectionnement de son programme de protection sociale en Afrique subsaharienne (ASS). Le travail de la FAO vise en particulier le lien entre la protection sociale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d'existence ruraux. Il a également noté que l'atelier consultatif est la première de plusieurs consultations élargies animées par la FAO dans le but d'attirer l'attention sur l'interaction entre la protection sociale et l'agriculture. Ces activités rentrent dans le cadre des engagements régionaux, en particulier la Déclaration de Ouagadougou (2004) et l'Appel à l'action de Livingstone en 2006 qui reconnaissent l'importance de coordonner la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et les Nouvelles approches unifiées pour mettre un terme à la faim en Afrique, entre l'Union africaine, la FAO et l'Instituto Lula qui ont adopté une approche similaire.

M. Thombiano a souligné que l'atelier de deux jours est une opportunité très importante d'échanger des expériences et d'identifier les éléments requis pour renforcer la coordination entre la protection sociale et l'agriculture et ainsi définir le mode de collaboration de la FAO avec les gouvernements et les autres partenaires dans ce domaine.

Renforcer la coordination entre la protection sociale et les politiques agricoles: Introduction et objectifs de l'atelier – Benjamin Davis, FAO

Benjamin Davis a expliqué que l'atelier découle de la volonté de formuler des directives politiques sur la coordination de la protection sociale et de l'agriculture et de développer les capacités des professionnels et des décideurs politiques en Afrique subsaharienne (ASS). À cet effet, les objectifs de l'atelier consistent à discuter des questions de politiques et de programmation concernant le lien entre la protection sociale et l'agriculture dans le contexte des interventions du gouvernement et à évaluer les besoins en capacités.

Dans sa présentation sur les liens conceptuels entre la protection sociale et l'agriculture, M. Davis a assigné quatre rôles importants aux mesures de protection sociale qui sont: la prévention, la protection, la promotion et la transformation (Cadre de Devereux et Sabates-Wheeler). Il a également expliqué que les liens entre la protection sociale et les politiques agricoles pour les petits exploitants ont fait l'objet d'une attention particulière et que l'équipe PtoP préfère designer les interventions, par exemple les subventions de moyens de production, d'interventions agricoles ayant une fonction de protection sociale puisqu'elles visent principalement l'accroissement du rendement et non les plus pauvres et les plus vulnérables. Toutefois, lorsque ces interventions visent les plus pauvres et les plus vulnérables, elles peuvent être considérées comme des interventions de protection sociale à part entière (et cela est applicable à toutes les interventions sectorielles). Cette définition diffère légèrement de celle proposée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la protection sociale et la sécurité alimentaire. Dans cette définition, les instruments agricoles tels que les subventions pour les moyens de production sont appelées interventions de protection sociale.

Benjamin Davis a expliqué que la protection sociale et l'agriculture sont liées du point de vue conceptuel puisqu'elles partagent le même espace géographique et ciblent les ménages de petits exploitants. Toutefois, les marchés insuffisants et déficients contraignent les décisions économiques dans les domaines de l'investissement, de la prise de risques et de la distribution du travail. Dans ce contexte, la protection sociale contribue à l'agriculture en améliorant le capital humain; en assouplissant les contraintes liées à l'accès au crédit et aux liquidités, facilitant ainsi les changements des biens et activités de production; en aidant les ménages à mieux gérer les risques grâce à sa prévisibilité et à sa régularité; en soulageant la pression pesant sur les mécanismes informels d'assurance; et en renforçant l'économie locale grâce aux effets multiplicateurs et à la résilience accrue.

Benjamin Davis a mis l'accent sur le fait que la protection sociale n'est certes pas une recette miracle et un moteur de croissance et ne conduira pas toute seule à une réduction à long terme de la pauvreté. Ainsi, la protection sociale et l'agriculture doivent être coordonnées dans le cadre d'une stratégie de développement rural. Toutefois, en raison du fait que l'attention accordée à l'interaction entre les deux secteurs est négligeable, la FAO a initié une intervention qui met en lumière cette question au moyen de son projet PtoP qui évalue les impacts économiques et productifs des transferts d'argent dans sept pays d'Afrique subsaharienne. L'orateur a également expliqué que la FAO se focalise sur l'interface entre la protection sociale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d'existence. En outre, la FAO entend faciliter le dialogue politique, générer un savoir actionnable sur la coordination de la protection sociale et des activités agricoles, et développer les capacités de coordination de ces deux secteurs afin d'optimiser les synergies et minimiser les conflits.

La présentation a été suivie d'une discussion animée durant laquelle les participants ont posé plusieurs questions et exprimé leurs vues. Les participants ont exprimé leur appréciation pour cet atelier qui a rassemblé plusieurs professionnels de l'agriculture et du social. Pour certains des pays représentés, cette réunion était la première du genre. D'autres intervenants ont demandé que les débats dépassent le cadre des transferts d'argent dans la mesure où il existe d'autres instruments pertinents. Ils étaient d'avis que la protection sociale à elle seule ne suffit pas à réduire la pauvreté et ont indiqué que les mandats institutionnels qui adhèrent étroitement aux objectifs sectoriels (ex. inciser la production agricole) peuvent constituer une entrave à la coordination. Certains intervenants ont exprimé des préoccupations relatives au fait que les filets de sécurité informels et traditionnels ne bénéficient pas d'une attention suffisante dans le débat des politiques de protection sociale. Benjamin Davis a répondu que les plans de sécurité sociale sont la première ligne de défense dans les communautés mais qu'ils ont récemment été affaiblis et mis à mal par plusieurs crises y compris le fléau du VIH/SIDA. Cette situation a entraîné l'introduction d'une protection sociale formelle. Toutefois, il estime que la protection sociale est un complément des plans de sécurité sociale tel que souligné par les études démontrant les impacts positifs des transferts d'argent sur les réseaux sociaux au Ghana et au Kenya.

Les participants ont également pressé les gouvernements et les partenaires au développement d'inclure les communautés locales, la société civile et les organisations d'exploitants dans les activités de coordination. D'autres participants ont indiqué que les processus de coordination doivent tenir compte du fait que la plupart des mesures de protection sociale entreprises en ASS sont à court terme. En réponse aux questions sur la sortie du programme et le ciblage, Benjamin a clarifié que la protection sociale à elle seule ne saurait faciliter la sortie du programme comme démontré dans les programmes de longue durée tels que *Opportunidades*

au Mexique, dont les avantages en termes de capital humain n'ont pas suffi à sortir les ménages de la pauvreté ou à promouvoir la mobilité sociale. Il a également rappelé aux participants que l'atelier est une plateforme de partage d'expériences dans le cadre du ciblage des programmes coordonnés en ASS.

Études de cas sur l'établissement de liens entre la protection sociale et l'agriculture¹

Programme de sécurité alimentaire d'Éthiopie – Berhanu Woldemichael (Directeur de la Coordination de la sécurité alimentaire, Ministère de l'Agriculture et du développement rural)

Le Directeur de la Coordination de la sécurité alimentaire (FSCD) au Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Berhanu Woldermichael a présenté le Programme de sécurité alimentaire de l'Éthiopie. Le programme a été lancé en 2003 en réponse au niveau de vulnérabilité observé dans le pays. Le programme est exécuté par le gouvernement d'Éthiopie, en collaboration étroite avec les partenaires au développement dans le cadre de la Nouvelle coalition pour la sécurité alimentaire en Éthiopie. La FSCD est responsable de la coordination générale du programme. La politique de protection sociale de l'Éthiopie a également été formulée et soumise au Conseil des Ministres pour approbation.

Berhanu Woldemichael a exposé les principales caractéristiques du programme de sécurité alimentaire. Le programme est exécuté dans huit régions et 319 'woredas' (districts) en situation d'insécurité alimentaire, couvrant plus de 6,88 millions de bénéficiaires. Les objectifs du programme consistent à aider les populations en situation d'insécurité alimentaire chronique à atteindre la sécurité alimentaire, et à améliorer de manière significative la sécurité alimentaire des populations en situation d'insécurité alimentaire temporaire. Des méthodes administratives et communautaires de ciblage sont utilisées pour enrôler les ménages confrontés à des pénuries alimentaires continues (c'est-à-dire 3 mois de manque d'aliments ou plus) et les ménages qui sont soudainement devenus plus vulnérables en raison de la perte importante de leurs biens. La sortie du programme est décrite comme la transition d'un ménage de l'insécurité alimentaire à la sécurité alimentaire.

Le programme compte quatre composantes clés:

- Programme de réinstallation: Le programme de réinstallation vise à permettre aux ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique d'atteindre la sécurité alimentaire grâce à un meilleur accès aux terres sur une base volontaire. Les huit premiers mois, les ménages réinstallés reçoivent des terres agricoles fertiles, des semences, des bœufs, des outils manuels et des rations alimentaires. Ils ont également accès aux infrastructures essentielles (y compris l'eau potable, un poste de santé et des routes de desserte).
- Programme de protection sociale fondé sur les activités productives (PSNP): Ce programme vise à prévenir l'épuisement des biens ménagers et à créer des biens communautaires au moyen de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre et de l'appui direct sous forme de transferts d'argent ou de nourriture. Les bénéficiaires du PSNP ont également accès aux ressources du Programme de développement des biens ménagers (HABP).

¹Un représentant de l'ONG internationale BRAC basée au Bangladesh était attendu à la réunion mais n'a pu y participer en raison de circonstances imprévues. Les participants ont toutefois pu visionner une vidéo présentant les interventions du BRAC qui ont eu des effets positifs multiples sur les femmes et leurs maisonnées.

- Programme de développement des biens ménagers (HABP): Le HABP a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire. Il comporte un ensemble de services de vulgarisation, de moyens de production des cultures et de l'élevage, de formations, d'appui pour les activités supplémentaires de création de revenu, et de fourniture d'informations sur le marché.
- Investissement communautaire complémentaire (CCI): Le CCI a été conçu pour créer des biens communautaires et suppléer l'investissement familial grâce à la création d'un environnement favorable.

Berharnu Woldemichael a également décrit les activités de suivi et évaluation (S&E) du programme. Ces activités incluent: des rapports de suivi réguliers préparés au niveau du *woreda*, consolidés au niveau régional et envoyés aux fédérations; des données en temps réel recueillies par les centres d'information régionaux et fédéraux; des mécanismes de réponse rapide; et des études et enquêtes d'impact biennuelles convenues. Aux niveaux supérieurs, la supervision est assurée au moyen d'exams biennuels conjoints gouvernement-donateurs et de missions de supervision de la mise en œuvre et des réunions stratégiques du comité de supervision.

En réponse à plusieurs questions posées par les participants, Berhanu Woldemichael a expliqué que le Programme de sécurité alimentaire a été confronté à des difficultés de coordination en raison de ses composantes multisectorielles malgré le fait qu'il disposait d'un système de S&E et d'un mécanisme de coordination générale. Un Protocole d'accord contraignant définissant les divers mandats a été signé. Tous les deux mois, une réunion conjointe de supervision et de stratégie réunissant le gouvernement et les partenaires au développement examine le programme. M. Woldemichael a également expliqué que le gouvernement d'Éthiopie a alloué 200 milliards de birr (100 millions de dollars) aux composantes réinstallation et CCI, tandis que les donateurs financent les composantes PSNP et HABP. Au titre des points forts du programme, il a cité la forte volonté politique, l'implication des gouvernements régionaux et locaux, et les récompenses du système de gestion de la performance. Il a également expliqué que l'achèvement du programme est un long processus car lorsque les candidats prévus sortir du programme sont identifiés, ils passent une année supplémentaire dans le programme. Les critères de ciblage sont les mêmes pour toutes les composantes mais les interventions varient en fonction des zones agro-écologiques. Les communautés locales jouent un rôle intégral dans le ciblage, le suivi et l'identification des projets prioritaires. Le gouvernement envisage actuellement de tourner son attention vers les zones urbaines.

Vision 2020 Programme Umurenge – Justin Gatsinzi (Directeur général adjoint, Programme de protection sociale, Fonds d'appui au développement local au Rwanda (RLDSF), Ministère du Gouvernement local (MINALOC))

Le Directeur général adjoint du programme de sécurité sociale au Ministère du Gouvernement local, Justin Gatsinzi, a présenté le programme phare du Rwanda, le Programme Umurenge Vision 2020 (VUP). Le VUP a été établi en 2007 lorsque le gouvernement a réalisé que les taux de réduction de la pauvreté étaient faibles et que les objectifs de réduction de la pauvreté de Vision 2020 ne pourraient être atteints qu'en 2030. Le programme a été établi comme programme phare de la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (EPDRS) et il contribue aux OMD, à Vision 2020 et au programme septennal du gouvernement. Une évaluation effectuée en 2011 a révélé que la pauvreté extrême a connu une baisse de 12%

entre 2007 et 2011. Toutefois, cela n'étant toujours pas suffisant, VUP a été prolongé pour une seconde phase.

Justin Gatsinzi a expliqué que le principal objectif du VUP est d'accélérer la réduction de la pauvreté extrême en: *i)* libérant les capacités des pauvres au moyen de solutions adaptées à leurs besoins; *ii)* améliorant les biens des moyens d'existence communautaires et en assurant leur utilisation durable; et *iii)* en renforçant le ciblage des plus vulnérables pour qu'ils bénéficient de la protection sociale. Des séries d'impacts sont attendues et comprennent: une productivité accrue des terres, la prise en charge des services financiers, la création d'emplois non-agricoles et la prestation de services sociaux et le développement de l'esprit communautaire. Le ciblage géographique implique le classement des districts les plus pauvres et le ciblage au niveau du ménage est effectué à l'aide du processus de cartographie de la pauvreté communautaire d'Ubudehe, où les ménages se trouvant dans les catégories des derniers 2% sont recrutés. Un ménage sort du programme VUP lorsqu'il n'est plus en état de pauvreté extrême et a accès aux services complémentaires.

Le VUP compte trois composantes:

- Les travaux publics (emploi rémunéré sur les actifs communautaires productifs): Le nombre des bénéficiaires actuels s'élève à plus de 43 000. Les programmes de travaux publics contribuent à la stabilisation et à l'accumulation des biens du ménage et de la communauté ce qui constitue un pas important vers la sortie du programme. Les activités des travaux publics sont essentiellement agricoles puisqu'elles impliquent la culture des terrasses, les fossés anti-érosion, la restauration des terres marécageuses et la construction d'infrastructures qui soutiennent la production agricole (notamment les marchés, les routes de desserte, l'afforestation);
- Appui direct (transferts d'argent inconditionnels aux ménages limités en main d'œuvre): Cette composante compte actuellement environ 89 000 bénéficiaires. Ces bénéficiaires reçoivent un transfert monétaire mensuel qui contribue à défrayer les frais de consommation.
- Services financiers (accès, alphabétisation financière et crédit): Environ 52 000 bénéficiaires sont engagés dans cette composante qui a été conçue pour lier les bénéficiaires de la protection sociale au marché, compte tenu du fait que les protections sociales en elles-mêmes ne peuvent pas entraîner la sortie du programme.
- Sensibilisation et développement des capacités communautaires en matière de développement social: Cette composante est conçue pour communiquer avec les bénéficiaires sur toutes les questions ayant un impact positif ou négatif sur leurs moyens d'existence, ainsi que les liens possibles avec le marché. Les ménages sont sensibilisés sur l'investissement des avantages de la protection sociale dans l'agriculture/la sécurité alimentaire et l'élevage.

Justin Gatsinzi a informé les participants que le VUP est lié à d'autres stratégies de développement sectoriel telles que la consolidation des terres, l'intensification des cultures avec les services de vulgarisation correspondants, et l'initiative 'Une vache par famille démunie'. Il a également rapporté que le Ministère du Gouvernement local (MINALOC), par l'entremise du Fonds rwandais d'appui au développement local, est chargé de la coordination et de l'harmonisation de toutes les activités du VUP. D'autres ministères impliqués dans le programme incluent les Ministères des Finances, de la Planification économique, de l'Agriculture et des Ressources animales (MINAGRI), de l'Éducation, de l'Infrastructure, du Commerce et de l'industrie, de la Fonction publique et du travail, du Genre et de la promotion

de la famille, de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, et de la Jeunesse et des Technologies de l'information et de la communication. Il existe également un Comité de pilotage du Programme de développement intégré, et un organisme interministériel de supervision a été établi. Cet organisme est présidé par le MINALOC et sa vice-présidence est assurée par le MINAGRI. Les groupes de travail sectoriels mettent les ministères et les partenaires au développement en contact. Au niveau du gouvernement local, les districts sont mandatés pour mettre en œuvre toutes les activités et sont supervisés par le Forum d'action conjointe pour le développement (JADF) au niveau du gouvernement local.

Toutefois, les mécanismes de coordination du VUP ne sont pas suffisamment spécifiques. Entre les secteurs de la protection sociale et de l'agriculture, la planification demeure fragmentée, la même stratégie de ciblage est utilisée de manière indépendante, les composantes de la protection sociale et de l'agriculture ont des échéanciers différents, les systèmes de S&E et MIS sont différents, les contrats de performance divergent, et les capacités sont insuffisantes pour la génération de preuves de synergies aux niveaux central et local du gouvernement. Justin a également reconnu que la protection sociale est toujours perçue comme un programme caritatif, ce qui n'encourage guère la collaboration entre les secteurs productifs.

En réponse aux questions des participants, Justin Gatsinzi a expliqué que présentement, le VUP est durable dans la mesure où il est lié à d'autres activités sectorielles. Certains bénéficiaires sont sortis du programme. Les bénéficiaires du VUP sont essentiellement des femmes dont 48% travaillent dans les travaux publics, 70% dans l'appui direct, et 75% dans les services financiers. Justin Gatsinzi a aussi reconnu que les taux actuels de réduction de la pauvreté ne peuvent être directement attribués au programme VUP puisque les évaluations d'impact du programme n'ont pas encore été finalisées. Il a fait mention d'un leadership ferme, de la participation inclusive et de la décentralisation comme étant les principaux points forts du programme.

Coordination entre la protection sociale et l'agriculture: questions clés – Nyasha Tirivayi, FAO

Nyasha Tirivayi a présenté les observations initiales de l'équipe d'organisation sur les questions clés affectant la coordination entre la protection sociale et l'agriculture. La présentation était une version abrégée d'un document de politique distribué aux participants. Ces observations initiales sont basées sur la théorie et les faits empiriques qui sous-entendent des synergies potentielles entre la protection sociale et l'agriculture. Dans ce contexte, la coordination contribuerait à développer ces synergies en réduisant la fragmentation, en encourageant la cohérence politique, en améliorant le ciblage et la sortie du programme et en renforçant l'efficacité. Nyasha Tirivayi a expliqué que le thème de l'atelier a été motivé par le fait que peu de gouvernements coordonnent actuellement ces deux secteurs et qu'ils accordent très peu d'attention à la question de la coordination dans leurs politiques. Elle a également reconnu qu'il n'existe pas de définition universelle de la coordination et qu'elle peut simplement être désignée comme étant la collaboration fondamentale entre les deux secteurs. La coordination pourrait varier en intensité, en niveau (politique, programme, administratif) et en structures gouvernementales (verticales ou horizontales, ou interministérielles).

Nyasha Tirivayi a identifié les Ministères de l'Agriculture et du Développement social, du Gouvernement régional et local et d'autres ministères de tutelle comme les principaux acteurs publics dans le processus de coordination. D'autres parties prenantes importantes du processus

sont les organisations non-gouvernementales (à savoir, les communautés locales, les donateurs et la société civile). Elle a également suggéré que les mécanismes institutionnels fournissent un environnement favorable à la coordination. Les mécanismes tels qu'un cadre politique et juridique définissant les buts, mandats et objectifs, la décentralisation et la participation inclusive et le financement, peuvent influencer l'environnement dans lequel se produit la coordination entre les divers secteurs. Plusieurs facteurs peuvent également entraver ou renforcer les mécanismes institutionnels requis pour la coordination (*voir le Tableau 1*).

Tableau 1 - Facteurs de succès et enjeux des mécanismes institutionnels de la coordination

Facteurs de succès	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique • Cadre politique et juridique national clairement défini • Mandats, rôles, responsabilités et structures clairement définis (ex. Comité de pilotage) • Participation inclusive et significative (coordination verticale) liée à la décentralisation • Fortes capacités organisationnelles et institutionnelles • Mécanismes financiers qui créent des mesures d'incitation pour la coordination • Favoriser les plateformes de partage d'informations et de savoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérable à la centralisation, ce qui pourrait décourager l'innovation et la sensibilité • Difficile si trop d'acteurs sont impliqués, notamment horizontalement ou verticalement • Concurrence entre les acteurs mandatés, notamment pour l'espace fiscal • Contestation du pouvoir par divers acteurs • Capacités organisationnelles et institutionnelles faibles (y compris partage insuffisant des informations, absence d'une stratégie claire, etc.) • Allocation insuffisante des ressources humaines et mouvements du personnel.

Le choix du concept et des modalités de mise en œuvre peut entraîner des conflits ou synergies entre la protection sociale et l'agriculture. La présentation a également mis en exergue certains des principaux problèmes de conception et de mise en œuvre à prendre en compte dans le cadre de la coordination des deux secteurs:

- Cohérence des objectifs: requise pour optimiser les synergies
- Type d'instrument: Le choix du type d'instrument a des effets sur le comportement économique des bénéficiaires. Ces effets peuvent être positifs ou involontairement négatifs, par exemple, les conditionnalités peuvent détourner la main d'œuvre des femmes des activités de production.
- Calendrier des programmes et interventions: Le calendrier peut être harmonisé au moyen de la coordination qui permet des interventions simultanées ou séquencées en fonction des groupes ciblés.
- Saisonnalité: La variation saisonnière de la demande en main d'œuvre agricole et des prix alimentaires atténue les impacts des interventions de la protection sociale et de l'agriculture, par exemple, les travaux publics pourraient détourner la main d'œuvre des exploitations familiales durant la saison de culture, tandis que des prix alimentaires élevés peuvent réduire le pouvoir d'achat d'un transfert d'argent déterminé.
- Ciblage: La coordination facilite le développement d'un ciblage unifié et le MIS, ce qui améliore le suivi et l'efficacité, toutefois, elle est également vulnérable aux erreurs ou à l'échec.

Nyasha a aussi mis l'accent sur l'importance du S&E dans l'amélioration de la coordination, en particulier lorsqu'il est clairement défini, cohérent, détaillé, unifié et conçu pour mesurer ou

identifier les synergies. Elle a conclu qu'il n'existe pas d'approche universelle de la coordination dans la mesure où il s'agit d'un processus dynamique long et influencé par le contexte initial et la volonté politique. En conséquence, les pays doivent concevoir une coordination adaptée à leurs contextes et capacités respectifs.

Discussions de groupe sur les questions clés de coordination de la protection sociale et de l'agriculture

Sur la base des présentations des pays (Rwanda et Éthiopie), et de la présentation par Nyasha Tirivayi sur '*Les principaux problèmes de coordination entre la protection sociale et l'agriculture*' (et suite aux questions débattues lors de la réunion de mai 2013 à la FAO), les participants ont été divisés en 5 groupes (5-8 personnes par groupe) pour débattre de questions diverses. Les comptes-rendus des groupes sur les principales questions sont résumés ci-après.

1. Pourquoi la coordination de la protection sociale et de l'agriculture est-elle importante?

- Elle offre une opportunité de sortir du programme de protection sociale;
- Elle optimise les synergies entre les deux secteurs et maximise l'utilisation des fonds;
- Elle réduit les conflits entre les deux secteurs;
- Les deux secteurs ont généralement les mêmes bénéficiaires;
- Les deux secteurs poursuivent les mêmes objectifs, à savoir la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire du ménage, la création de revenus;
- Elle favorise une plus grande appropriation par les communautés et les principales parties prenantes;
- Elle accroît le capital humain au moyen du partage des connaissances.

2. Politiques, législation, stratégies et directives

- a. Quelles politiques, législations, stratégies et directives nationales existent dans vos pays pour appuyer la coordination entre la protection sociale et l'agriculture? Le Tableau 2 présente une synthèse des politiques et stratégies identifiées par le groupe.

Tableau 2 – Politiques, législations et stratégies soutenant la coordination dans les pays des participants

<i>Stratégies de réduction de la pauvreté</i>	<i>Politiques de protection sociale</i>	<i>Politiques de sécurité alimentaire, de nutrition et de réduction de la faim</i>	<i>Autres</i>
Rwanda, Ghana, Éthiopie	Rwanda, Niger, Kenya, Malawi	Éthiopie, Kenya, Angola (ENSAN), Malawi	La jeunesse dans la stratégie agricole (Ghana) Le Secrétariat permanent de la coordination des politiques de développement rural (Burkina Faso) Politique agricole nationale (Malawi) Stratégie nationale de résilience (Malawi)

L'instrument juridique clé identifié par les participants est la Constitution nationale qui prévoit des dispositions sur le bien-être des citoyens. Les autres instruments juridiques de coordination intersectorielle discutés incluent les Comités de gestion des catastrophes, le Conseil de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les Réserves alimentaires nationales. En Éthiopie, il existe des directives sur la sélection des bénéficiaires et la sortie des programmes qui sont utilisés pour les programmes agricoles et de protection sociale. Au Rwanda, les directives sont documentées dans un manuel facile à utiliser pour la mise en

œuvre de la stratégie de protection sociale. L'Encadré 1 énumère certains exemples de liens entre la protection sociale et l'agriculture dans les pays des participants.

Encadré 1. Exemples de programmes liant la protection sociale à l'agriculture dans les pays des participants

- Initiative '*Une vache par famille démunie*' au Rwanda
- Programmes locaux de distribution de repas dans les écoles au Kenya, en Éthiopie, au Ghana et au Rwanda
- Initiative 3N au Niger
- Programme '*No hunger*' ou '*Njaa marufuku*' au Kenya
- Programme national de fourniture rapide d'intrants agricoles (NAAIAP) au Kenya
- Liens entre les transferts d'argent et les autres services financiers au Malawi

b. Quelles sont les lacunes des politiques, stratégies, législations et directives ?

Les participants ont noté que dans certains cas, un nombre important de politiques, stratégies et directives n'étaient pas coordonnées ou harmonisées. Une autre lacune évoquée est le manque de capacités techniques spécialisées en matière de protection sociale en plus de l'absence des capacités fonctionnelles (formulation et exécution des politiques, facilitation, etc.). Les participants ont également mentionné l'insuffisance du financement, de la mise en œuvre et du ciblage des politiques.

3. Mécanismes de coordination

Les mécanismes de coordination en place aux niveaux national, décentralisé et communautaire dans les pays incluent des comités de pilotage, les groupes de travail sectoriels, les comités de gestion, les forums d'action conjointe, et les comités sociaux sectoriels. Les groupes ont aussi confirmé que les gouvernements centraux et locaux ainsi que la société civile, les donateurs et les communautés, sont les acteurs clés de la coordination multisectorielle. En Éthiopie, le Ministère de l'agriculture et du développement rural est chargé de coordonner le Programme de sécurité alimentaire.

En outre, les participants ont identifié les difficultés des mécanismes de coordination telles qu'une décentralisation insuffisante, un financement limité, l'absence d'institutionnalisation des mécanismes participatifs (Niger), et la non-intégration de la protection sociale dans les stratégies de sécurité alimentaire (Niger). Les participants ont indiqué que la méfiance, le partage insuffisant des informations et les mandats restrictifs font partie des facteurs qui entravent la coordination entre les divers acteurs concernés.

4. Instruments

- a. Parmi les programmes/instruments existants dans les secteurs de l'agriculture et de la protection sociale, lesquels offrent des opportunités de développement des synergies ? Et pourquoi ?

Les participants ont suggéré les instruments suivants:

- Les transferts d'argent (ils renforcent le pouvoir d'achat des bénéficiaires);
- La réforme foncière (c'est un facteur de production qui peut fournir la garantie nécessaire à l'accès au crédit);

- La vulgarisation agricole (elle transfère le savoir mais peut également améliorer le développement du capital social);
- L'appui en nature sous forme de bétail et de semences;
- La distribution des repas dans les écoles (encourage les achats d'aliments locaux);
- Les programmes de travaux publics;
- Les coopératives (elles peuvent faciliter l'achat de semences);
- Les clubs d'auditeurs et les radios communautaires (ils contribuent à disséminer les informations dans les communautés locales, par exemple au Congo et au Niger).

Certains instruments tels que les coopératives de distribution de repas dans les écoles et les clubs d'auditeurs, offrent des opportunités de promotion de l'autonomisation des femmes. Les participants ont également mentionné que la coordination de la protection sociale et de l'agriculture offre des opportunités de discrimination positive en faveur des femmes, contribuant ainsi à **l'égalité des sexes**. C'est le cas parce que les femmes, qui constituent la majorité des petits exploitants ruraux en ASS, bénéficient de ces programmes.

5. Preuves

Les groupes ont identifié plusieurs formes de faits nécessaires pour soutenir la coordination de la protection sociale et de l'agriculture. Ces preuves incluent les impacts de la protection sociale sur la production agricole, les investissements et les économies locales, et le rôle de l'agriculture pour aider les ménages à gérer les risques et réduire la vulnérabilité. Les participants ont également recommandé la production de preuves sur les synergies créées par les interventions de la protection sociale et de l'agriculture. Ils ont aussi recommandé la collecte de données de référence telles que les profils de vulnérabilité, la diversité alimentaire et la sécurité alimentaire, les profils des marchés et les réseaux traditionnels, les relations interménages et les indices de gouvernance.

En outre, ils ont exprimé leur intérêt pour la mise au point d'indicateurs pour l'évaluation de la coordination durant le processus de mise en œuvre, par exemple, l'établissement de Protocoles d'accord pour la collaboration, la planification conjointe et la conception et le déploiement de systèmes de ciblage unifiés. Les participants ont souligné qu'il est important de faire bon usage des preuves pour la coordination. Ils ont convenu que les gouvernements doivent prendre les devants dans la génération d'éléments de preuves avec l'appui des autres acteurs (Organisations de la société civile (OSC), institutions de recherche et communautés locales). Des évaluateurs indépendants peuvent également être sollicités pour assurer la transparence et la redevabilité.

6. Enjeux

Il a été demandé aux participants de discuter et identifier certains des enjeux qui pourraient émerger durant le processus de ciblage, de conception et de mise en œuvre des programmes de coordination de la protection sociale et de l'agriculture. Ils ont également discuté des conflits potentiels entre les diverses parties prenantes. L'Encadré 2 présente une synthèse des enjeux et conflits identifiés par les participants.

Encadré 2. Enjeux et conflits durant la coordination

Ciblage, conception et mise en œuvre

- Ressources humaines insuffisantes
- Manque de capacités techniques et fonctionnelles
- Groupes cibles différents pour la protection sociale et l'agriculture
- La durabilité est difficile à réaliser lorsque les interventions sont des mesures à court terme
- Fragmentation des activités

Conflits entre les acteurs

- Absence de volonté politique
- Chevauchement et conflits des mandats
- Absence de macro-politiques pour définir les responsabilités
- Concurrence pour des ressources souvent limitées

Les participants ont suggéré les mesures d'atténuation suivantes pour surmonter certains des enjeux et conflits identifiés:

- Les gouvernements doivent assurer qu'il existe une macro-politique générale qui définit clairement les rôles, mandats et responsabilités des partenaires d'exécution;
- Un système commun de S&E est nécessaire pour une coordination réussie;
- Des preuves actionnables sur les synergies doivent être produites pour appuyer la coordination;
- La planification et la budgétisation multisectorielles conjointes par les secteurs de la protection sociale, de l'agriculture et du développement; et
- Les mesures d'incitation basées sur la performance pour récompenser ou motiver les initiatives de coordination.

Jour 2: Mercredi 18 septembre 2013

Récapitulatif du Jour 1 et aperçu du Jour 2 – Mary Nyamongo

L'animatrice du jour, Mary Nyamongo, a accueilli les participants au second jour de l'atelier. Lors de sa synthèse, elle a rappelé aux participants les principales questions débattues durant la première journée de l'atelier. Le jour précédent, les participants sont parvenus à un consensus selon lequel la coordination de la protection sociale et de l'agriculture est importante pour le développement rural. Toutefois, ces questions sont très peu connues. Des préoccupations ont également été exprimées sur le fait que les filets de sécurité informels sont absents des discussions politiques. Les participants ont identifié la volonté politique, les mécanismes de financement et la participation inclusive, notamment celle des communautés locales et des organisations d'exploitants au titre des éléments clés nécessaires pour la coordination réussie des deux secteurs.

L'approche de développement des capacités de la FAO – Patrick Kalas

Patrick Kalas a donné un aperçu des principes des bons usages en matière de développement des capacités. Il a expliqué que le développement des capacités va au-delà que la formation des personnes et comprend trois dimensions, notamment, les dimensions personnelle, organisationnelle et institutionnelle/environnement favorable qui doivent être prises en compte de manière interchangeable afin de réaliser des résultats plus durables et notables. Afin d'améliorer la pratique du développement des capacités, il est recommandé en premier lieu **d'Évaluer** (à savoir effectuer une évaluation participative des besoins en capacités dans les trois dimensions du développement des capacités (DC)), **Concevoir** (définir les interventions DC les plus appropriées telles que les événements d'apprentissage individuels, le renforcement de la performance organisationnelle ou le renforcement de la participation des parties prenantes à la formulation et à la mise en œuvre des politiques) et **Suivre** (définir les indicateurs et l'approche de suivi sur la base d'une référence définie par l'évaluation des besoins en capacités).

Patrick Kalas a présenté la méthodologie d'évaluation des besoins en capacités de la FAO qui consiste en trois étapes critiques liées. La première étape consiste à effectuer une analyse détaillée de la situation à l'aide d'outils tels que l'analyse de l'arbre à problèmes/objectifs pour identifier les causes profondes des enjeux réels (quel est l'enjeu ?). La deuxième étape consiste à effectuer une cartographie et une analyse des parties prenantes (qui sont les acteurs ?). La troisième étape consiste à mener une évaluation des besoins en capacités pour les trois dimensions DC, en prenant en compte les questions concernant l'identification des intervenants dont les capacités doivent être développées/renforcées. Patrick Kalas a expliqué que l'exécution participative de cette approche renforce l'appropriation du processus, assure que le point de départ est basé sur les capacités existantes, fournit une référence pour suivre l'avancement, et le fondement pour établir les interventions de développement comme priorités pour les étapes de mise en œuvre.

Étude de cas sur le développement des capacités au Bangladesh: Entretien avec Marco Knowles (FAO) – Patrick Kalas, FAO

Pour illustrer l'aperçu conceptuel, Patrick Kalas a eu un entretien avec Marco Knowles (FAO) pour comprendre les enseignements tirés d'un processus visant à renforcer les capacités dans

l'ensemble des ministères en matière de mise en œuvre de la politique alimentaire nationale du Bangladesh.

À l'inverse de celle formulée en 1998, la Politique alimentaire nationale du Bangladesh de 2006, a adopté une approche plus détaillée de la sécurité alimentaire commune à 13 ministères différents. Avec cette nouvelle approche et le cadre politique renforcé, des capacités institutionnelles et humaines supplémentaires ont été nécessaires pour assurer la coordination entre les ministères, formuler et exécuter les politiques et les plans d'investissement et prendre des décisions informées. Depuis 2006, le Gouvernement du Bangladesh, la FAO et les partenaires au développement ont travaillé de concert pour formuler le Programme de renforcement des capacités de la Politique alimentaire nationale.

Marco Knowles a souligné certaines des réalisations du programme de renforcement des capacités. Elles incluent la réforme institutionnelle de l'Unité de Planification et de suivi alimentaire (qui est l'agence technique chargée d'offrir des avis en matière de politiques de sécurité alimentaire au Gouvernement) pour lui permettre de mieux faciliter la collaboration et la coordination interministérielles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO a aidé le gouvernement du Bangladesh à élargir le mandat de l'Unité de Planification et de suivi alimentaire non seulement pour suivre et offrir des avis sur les disponibilités alimentaires mais également sur l'accès à l'alimentation et à la nutrition. En outre, l'Unité a établi de nouvelles Directions pour refléter son mandat élargi et la coordination multisectorielle sur la nutrition et la sécurité alimentaire. Le Programme de renforcement des capacités de la Politique nationale alimentaire développe également les capacités techniques et fonctionnelles individuelles en sponsorisant les études supérieures à l'étranger, en fournissant un appui sur le terrain ainsi que la formation à court terme sur place et à l'étranger. La formation est assurée sur des questions techniques telles que l'analyse nutritionnelle, le suivi des cadres politiques et d'investissement ainsi que sur des compétences plus génériques quoique très importantes telles que la gestion axée sur les résultats.

La FAO a contribué au programme en soutenant la formation, la recherche sur la sécurité alimentaire, la réforme institutionnelle, l'apport d'avis politiques directs au Gouvernement et aux partenaires au développement, en favorisant les partenariats et en convoquant des réunions entre le Gouvernement et les agences des Nations unies, les donateurs, les OSC et les institutions de recherche.

Marco Knowles a expliqué que l'on peut tirer des leçons de l'expérience bangladeshie et les appliquer à la coordination de la protection sociale et de l'agriculture. Une approche détaillée de développement des capacités prenant en compte le cadre politique et les capacités institutionnelles et humaines, est cruciale pour une coordination réussie. Toutefois, les acteurs doivent garder à l'esprit que le développement des capacités prend du temps et requiert un minimum de masse critique d'appui.

Évaluation des besoins en capacités - discussions de groupe et retour d'information sur les besoins en capacités pour la coordination de la protection sociale et de l'agriculture

Sur la base de la présentation de l'approche de développement des capacités de la FAO et l'étude de cas sur le développement des capacités au Bangladesh, les participants ont été répartis en groupes de deux ou trois pays et ont été chargés d'identifier les capacités critiques

nécessaires à la facilitation de la coordination entre les secteurs de la protection sociale et de l'agriculture. Cet effort a été complété par une évaluation préalable des besoins individuels en capacités et en apprentissage.

Pour une coordination plus efficace de la conception et de la mise en œuvre de la protection sociale et de l'agriculture au niveau national, il a été demandé aux participants de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les besoins pressants en matière de capacités ?
2. Préciser les besoins en capacités dans les domaines suivants:
 - a. Capacités techniques (ex. effectuer une analyse de vulnérabilité) et fonctionnelles (ex. facilitation/mise en œuvre effective des projets);
 - b. Capacités organisationnelles (mandat clair, mécanismes de coordination intersectorielle, participation multilatérale); et
 - c. Environnement favorable et capacités institutionnelles (ex. volonté politique, allocation budgétaire, structures du pouvoir).
3. Parmi tous les besoins en capacités identifiés, quelles sont les trois priorités critiques à considérer ?

Le tableau 3 présente les comptes rendus des sessions de groupe.

Tableau 3 – Besoins prioritaires en matière de capacités de coordination de la protection sociale et de l'agriculture

<i>Besoins en capacités techniques et fonctionnelles</i>	<i>Besoins en capacités organisationnelles</i>	<i>Environnement favorable et besoins en capacités institutionnelles</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Production harmonisée des preuves/évaluations de l'impact • Savoir limité, conscience et compréhension de la protection sociale par les autres secteurs • Savoir limité sur les liens entre la protection sociale et l'agriculture • S&E et évaluation de l'impact • MIS et ciblage • Formulation et mise en œuvre des politiques • Capacités de négociation et de plaidoyer • Capacités de partenariat (établissement de Protocoles d'accord) • Capacités de facilitation et de coordination • Capacités de leadership et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats clairs • Mécanismes de coordination intersectorielle • Leadership et gestion (mesures d'incitation) • Clarification des rôles et responsabilités (TdR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques harmonisées et cadres juridiques • Volonté politique et engagement • Mécanismes de financement (y compris les mécanismes d'allocation budgétaire, modèles de financement innovants au-delà des recettes fiscales) • Interférence des politiques • Plateformes multilatérales de dialogue pour une participation et une inclusion réelles • Réforme des cadres juridiques (reconnaitre les exploitants comme des travailleurs)

Les organismes régionaux et les partenaires au développement ont formé leur propre groupe dans lequel ils ont répondu à une série de questions spécifiques relatives à leurs capacités et mandats. Les partenaires au développement ont convenu qu'il était également nécessaire de développer leurs propres capacités organisationnelles en matière de liens entre la protection sociale et l'agriculture. Les partenaires au développement ont identifié plusieurs domaines dans lesquels ils peuvent contribuer au développement des capacités des gouvernements:

- Coordination du dialogue politique aux niveaux national, régional et global;
- Pouvoir de mobilisation;
- Favoriser la volonté politique;
- Développement des capacités;
- Partage des éléments de preuves;
- Plaidoyer;
- Approche systémique de la protection sociale;
- Assistance technique;
- Financement de programmes liant la protection sociale à l'agriculture (P4P, PAA).

Les participants ont encouragé les partenaires au développement à harmoniser leur appui financier de manière à encourager la coordination de la protection sociale et de l'agriculture. Les participants ont également encouragé les donateurs et agences de développement à exploiter les capacités existantes, à adopter les priorités du gouvernement au lieu d'imposer leurs propres intérêts, et à faciliter un développement des capacités motivé par la demande. Les participants ont convenu qu'un développement ascendant des capacités est requis aux niveaux national, régional et local, sur la base d'une identification claire des besoins et priorités motivée par le développement multisectoriel et holistique national.

Évaluation des besoins en capacités – réponses individuelles

En complément de l'évaluation collective, une évaluation individuelle initiale des besoins en apprentissage a été effectuée à l'aide d'un questionnaire auto-administré. Les questions suivantes ont été posées:

- Énumérez les enjeux majeurs que vous avez identifiés pour une coordination plus efficace de la protection sociale et de l'agriculture?
- Quels sont les enjeux que vous jugez plus pressants?
- Quels sont vos rôles, responsabilités et fonctions professionnels dans la coordination de la protection sociale et de l'agriculture?
- Quelles sont vos lacunes actuelles en matière de savoirs, de capacités et de compétences qui pourraient entraver une coordination plus efficace de la protection sociale et de l'agriculture?
- Laquelle de ces lacunes doit être comblée en priorité?

Les réponses indiquent que des lacunes existent dans la compréhension, le savoir concernant les liens entre la protection sociale et l'agriculture au niveau individuel. Des lacunes existent également en matière de capacités et de compétences et elles doivent être prises en compte aux niveaux individuel et national. Une évaluation combinée des réponses individuelles et de groupe montre que:

- (a) Il est nécessaire de renforcer la connaissance et de favoriser la compréhension commune entre les parties prenantes concernant les liens entre la protection sociale et l'agriculture;
- (b) La prise en compte des capacités organisationnelles (mandats, partage d'information, rôles, procédures, mesures d'incitation, etc.) et institutionnelles (volonté politique, politiques, cadre juridique) semble être une priorité immédiate par rapport aux besoins individuels; et

- (c) Les savoirs, capacités et compétences individuels doivent être développés davantage, et de futures approches pourraient mettre l'accent sur les capacités techniques (apprentissage sur les questions de protection sociale) et fonctionnelles (facilitation, mise en œuvre des programmes, S&E, etc.).

Il importe toutefois de noter que ces résultats requièrent une analyse approfondie au niveau national afin de formuler des interventions appropriées de développement des capacités.

Session ouverte: Quelles sont les perspectives futures?

À l'occasion d'une session ouverte, les participants ont fait des recommandations sur le modus operandi de la coordination de la protection sociale et de l'agriculture au sein des pays et en ASS. Les participants ont convenu que les modalités des interventions futures de développement des capacités dépendront des groupes cibles. D'autres participants ont demandé une exploration supplémentaire du mode de renforcement des capacités institutionnelles. Les participants ont convenu que les mécanismes de coordination requièrent une volonté politique, un financement durable et une participation inclusive et doivent être spécifiques au contexte et sensibles au contexte politique des pays (puisque certains pays disposent de cadres politiques perfectionnés et d'autres non). Le Brésil et le Niger ont été cités comme exemples de pays où la volonté politique a motivé les processus de coordination multisectorielle.

Les participants ont aussi recommandé des interventions locales de développement des capacités afin d'avancer vers des synergies et une coordination accrues entre la protection sociale et l'agriculture. Les participants ont réclamé une sensibilisation supplémentaire sur la question de la coordination au moyen de réunions nationales et régionales. Il a été suggéré que la FAO et les partenaires au développement exploitent la Communauté africaine de pratiques pour les transferts d'argent en l'utilisant comme plateforme pour les activités d'apprentissage. D'autres participants ont recommandé que les discussions politiques tiennent compte des questions d'emploi rural et formulent la protection sociale et l'agriculture comme des stratégies de gestion des risques.

Perspectives et remarques de clôture: discussion d'experts

Laila Lokosang (Union africaine), Ablo Mawuto (Gouvernement du Ghana), Natalia Winder Rossi (UNICEF), Mohamed Ag Bendech (FAORAF) et Benjamin Davis (FAO) ont successivement pris la parole durant la session de clôture.

Laila Lokosang de l'Union africaine (UA) a donné un aperçu de l'adoption de la protection sociale par l'UA à travers diverses déclarations et adoptions et de son intégration dans le cadre du Pilier III du PDDAA. Les Nouvelles approches unifiées pour mettre un terme à la faim en Afrique d'ici 2025 offrent une opportunité d'adoption de la protection sociale comme principal remède à la faim et à la vulnérabilité. Laila Lokosang a souligné que l'UA a prévu des budgets pour la protection sociale. Comme perspective future, elle a recommandé le développement d'une stratégie africaine sur le développement des capacités en matière de protection sociale et de production, la reconnaissance et la récompense des pays qui réalisent la coordination, le dialogue politique sur ce qui pourrait constituer les mesures idéales de protection sociale, et le développement de stratégies politiques régionales et nationales et de plans de travail.

Natalia Winder Rossi de l'UNICEF a réclamé des consultations supplémentaires pour mieux cerner les liens entre la protection sociale et l'agriculture. Elle a également expliqué que l'UNICEF est intéressé par ce sujet en raison de son travail relatif aux enfants et aux vulnérabilités. Le principal message de la Stratégie globale de l'UNICEF publiée récemment sur la protection sociale, était que les enfants sont sujets à des vulnérabilités multidimensionnelles qui nécessitent une intervention détaillée à travers des systèmes de protection sociale liés à la santé, à la prévention du VIH/SIDA, à la productivité économique et à l'agriculture. L'UNICEF aide également les pays à mettre au point des systèmes de protection sociale qui seront liés à la santé ou à l'agriculture, et a identifié la protection sociale et la diversification des revenus comme des stratégies pouvant favoriser la résilience. Natalia Winder Rossi a également rappelé aux participants qu'en collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF est déjà un acteur clé dans l'appui apporté aux évaluations de l'impact des transferts d'argent au moyen du Projet des transferts et du projet PtoP. Natalia Winder Rossi a recommandé de poursuivre les délibérations sur l'opérationnalisation des processus de coordination et de créer des mesures d'incitation pour les cadres politiques. Elle a également encouragé des discussions supplémentaires pour décider si des instruments adaptés à la coordination peuvent être identifiés ou s'ils doivent être spécifiques au contexte. Elle a conclu son propos en soulignant que l'UNICEF profitera de sa forte présence dans les pays représentés pour aider ces derniers à identifier les liens entre la protection sociale et l'agriculture et à développer des bases factuelles analytiques.

Benjamin Davis de la FAO a informé les participants de la création par la FAO d'une liste de diffusion incluant les participants à l'atelier. La liste de diffusion servira à distribuer les nouvelles, expériences et dernières informations relatives aux liens entre la protection sociale et l'agriculture. Le partage des connaissances et les échanges entre les membres de la liste de diffusion serviront à la FAO dans la planification des activités des deux prochaines années.

Mohammed Ag Bendech de la FAO a dit être satisfait que l'atelier ait contribué à améliorer la compréhension des liens entre la protection sociale et l'agriculture. Il a déclaré qu'il existe des opportunités régionales de promotion supplémentaire de cette question et celles-ci incluent les processus du PDDAA, les futurs programmes de résilience et la maximisation des initiatives de nutrition. Il a également recommandé l'élaboration d'un programme de protection sociale pour les zones urbaines.

Ablo Mawutor du Gouvernement du Ghana a exhorté la FAO à collaborer avec d'autres agences de l'ONU dans l'utilisation d'une approche holistique de réduction de la pauvreté qui lie tous les secteurs de développement (santé, éducation, agriculture, etc.). Il a identifié l'initiative régionale de l'Objectif stratégique 3 de la FAO au Ghana comme exemple de collaboration du Ministère de l'Agriculture avec la FAO et d'autres ministères pour réduire la pauvreté dans 18 communautés rurales. Il a loué l'atelier pour avoir rassemblé les professionnels de la protection sociale et de l'agriculture. Il a conclu en remerciant les participants pour leur présence à l'atelier et la FAO pour l'organisation de l'évènement et en particulier pour le choix du Ghana comme pays hôte.

Annexe 1: Liste des participants à l'atelier

Afrique du Sud

Mme Mariam Sow
NEPAD-CAADP,
Midrand, South Africa
Tél : +27 (0) 11 0755017
Courriel: mariams@nepad.org

Angola

Alfredo Armindo Francisco da Cunha
Leader of Agricultural Production
National Directorate of Agriculture and
Livestock
Ministry of Agriculture
Largo Antonio Jacinto, Luanda, Angola
Cell : (244) 925 11 44 15
aa-dacunha2@yahoo.com.br;
alfredoarmindo34@gmail.com

Brésil

Mme. Darana Castilho De Souza
PAA Africa Coordinator WFP CoE
WFP Centre of Excellence Against
Hunger/PMA Centro de Excelência Contra
a Fome
United Nations World Food
Programme/Programa Mundial de
Alimentos das Nações Unidas
Brasilia, Brazil
Phone: +55 61 2030-2550
Courriel: darana.souza@wfp.org
www.paa-africa.org
facebook.com/PAAfrica

Éthiopie

Mme Alemtsehay Gebreyes Beza
Senior Expert / Officer in charge
Agriculture Sector Budget Appraisal
Administration and M&E, Federal Budget
Appraisal and Administration Directorate,
Ministry of Finance and Economic
Development (MOFED)
P. O. Box 1037, Addis Ababa, Ethiopia
Tél : 251 1 1 552543
Cellulaire: 0911 14 85 56
Bureau: 0111 55 25 43
Courriel: alemtsehaig@yahoo.com

Mme Lailà Barnaba Lokosang
Conseillère en Sécurité alimentaire et
nutritionnelle (PDDAA)
Département de l'économie rurale et de
l'agriculture
Commission de l'Union africaine
Conseillère pour le Pilier III du PDDAA
P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tél:
+251-11-5517700 / +251-11-518 2877
Courriel : Lokosangl@africa-union.org

Berhanu Woldemichael Washie
Director, Food Security Coordination
Directorate, Ministry of Agriculture, Addis
Ababa, Ethiopia
Tél : 251 0913 54 46 31
Courriel : birhanuw@dppc.gov.et
Berhanuw@yahoo.com

Firdu Ayele Mesfin
House of People Representative
House of People Office, Addis Ababa, Ethiopia
Tél : 0911 86 4993
25191 1864993 / 251111241032
Firdu.ayelet@yahoo.com

Ghana

Peter Ragno
UNICEF, Accra, Ghana
Tél: 2247 679041
Courriel : lrugno@unicef.org

Michael Campbell Burnside
Spécialiste de la Sécurité alimentaire
Programme alimentaire mondial (PAM)
N. 7, 7th Rangoon Close, Cantonments
Accra, Ghana
Tél : 024 363 0706
Courriel : Michael.burnside@wfp.org

Nguyen Duc Hoang
Chef de l'Unité des programmes
Programme alimentaire mondial des Nations
unies
Accra, Ghana
Tél.: (233-302) 773540
Télécopie: (233-302) 773835
Cellulaire: (233-24) 4313772

VSAT: 1350-2400
 Courriel : nguyenduc.hoang@wfp.org

Mme Christabel Sefa
 Social Protection and Health Specialist
 The World Bank - Ghana Country Office
 Accra, Ghana
 Courriel : csefa@worldbank.org
 Tél : 233 302 214117
 Cellulaire: 233 27 8066294
 Dama: 5337 4117

Mme Eva Esselba Mends
 Director, Budget Preparation
 Ministry of Finance & Economic Planning
 P. O. Box Accra, Ghana
 Courriel:esselba1@yahoo.co.uk

Richard Twumasi-Ankrah
 Deputy Director
 Directorate of Crop Services
 Ministry of Food and Agriculture
 P. O. Box M.37, Accra
 Tél : 233 302 665506 / 0506320058
 Courriel: rickytwumasi@yahoo.co.uk

Mme Edna Baffoe-Bonnie
 Economics Officer, Real Sector Division
 Ministry of Finance, P. O. Box M40, Accra,
 Ghana
 Tél : 0244633739
 Courriel: efosuamoah@gmail.com
EOfosu-Amoah@mofep.gov.gh

Mme Doris Abena Yeboah
 Monitoring and Evaluation Officer
 Ministry of Fishereis & Aquaculture
 Development
 P. O. Box GP 680
 Accra, Ghana
 Tél : 233 242 774 779
 Courriel: ncusflpgh@yahoo.co.uk

Mawutor Kwaku Ablo
 Director - Social Protection,
 Ministry of Gender, Children & Social
 Protection
 Accra, Ghana
 Tél : 233 20 8164216/+ 233 24 2628598
 Courriel: mawutorablo@yahoo.co.uk

Kodwo Ennin Fynn
 Animal Production Directorate

Ministry of Food and Agriculture (MOFA)
 P. O. Box 5779, Accra North, Ghana
 Tél : 233 (0) 243556200 / 233 (0) 261 28
 7020

Courriel: kefynn@hotmail.com

Hayford Agbekpornu
 Assistant Agricultural Economist
 Fisheries Department
 P. O. Box GP 630
 Accra, Ghana
 Tél : 0244983250
 Courriel: hayfogadry@yahoo.com

Kenya

Natalia Winder Rossi
 Senior Social Policy (Social Protection)
 Specialist
 UNICEF, Eastern and Southern Africa
 Regional Office (ESARO), UN Gigiri
 P.O. Box 44145 – 00100, Nairobi, Kenya
 Tél : +254 (0) 20 762 2350
 Fax: +254 (0) 20 762 2678/2679
 Cellulaire : +254 (0) 71 58 33 714
 Skype: nwinder.unicef
 Courriel : newinderrossi@unicef.org

David Ombalo Otieno
 Principal Agricultural Officer
 Policy and External Relations Department,
 Agricultural Policy Coordination Division
 Ministry of Agriculture Livestock and
 Fisheries
 P. O. Box 30028 - 00100, Nairobi, Kenya
 Tél : +254 718870-9/716665/719043
 Office Tél : No. +254 20 2718870 Ext: 556
 Cell: +254 711-170726
 Courriel: dombalo@yahoo.com

Mme Esther Ndirangu,
 Deputy Chief Economist
 Ministry of Labour, Social Security and
 Services
 P. O. Box 16936 00100
 Nairobi, Kenya
 Tél : 0722 588 557
 Courriel: endirangu84@yahoo.com

Mme Mary Amuyunzu-Nyamongo
 African Institute for Health and Development
 P. O. Box 45259 – 00100,
 Nairobi, Kenya

Tél : 254 722 850401
Courriel : mnyamongo@aihdint.org

Mme Rose Marienga
Regional Manager
National Social Security Fund (NSSF)
Ministry of Labour Social Security and Services
P. O. Box 30599 – 00100, Nairobi, Kenya
Tél : +254 022 729911
Mob.: +254 736560696
Courriel: marienga.r@nssfkenya.co.ke

Malawi

Dr. Esmie Tamanda Kainja
Ministry of Gender, Children and Social Welfare
Acting Director for Social Protection Services
Private Bag 330, Lilongwe, Malawi
Cell: 0997044924
Courriel: esmie.kainja@gmail.com ; ekainja@yahoo.com

Mme Christine Chifoniro Mtambo
Deputy Director
Department of Crop Development
Ministry of Agriculture and Food Security
P. O. Box 30145, Capital City, Lilongwe, Malawi
Tél : 265 888 503 980
Courriel: ccmtambo@gmail.com

Winston Nyasulu
Ministry of Finance
Malawi
Tél : 0994 303 532
Courriel: wnyasuluwinston@yahoo.com

Winston Kaponmbe Nyasulu
Ministry of Finance
P. O. Box 30049, Lilongwe, Malawi
Tél : 265 1 789355
Courriel: wnyasuluwinston@yahoo.com

Niger

Mahaman Sani Abdou
Ingénieur Agronome
Directeur des Études et de la Programmation
Ministère de l'Agriculture, BP 12091 Niamey
République du Niger
Tél : +227 90 10 22 61/99 22 50 79

Courriel: mahamansania@yahoo.fr

Bassirou Dogari
Macro-économiste à la Direction des réformes financières
Ministère des Finances
B. P. 389, Niamey, Niger.
Tél : 227 96 50 12 72 ou 227 20 72 41 38
Courriel: dbassirou2002@yahoo.fr

Ibrahim Saley Yacouba
Directeur de la Prévoyance sociale
Ministère de l'Emploi du Travail et de la Sécurité, Niamey, Niger
Tel. : 227 96 59 91 69 ou 227 90 34 06 03 ;
2073 22 31 2073 2242
Courriel : yac_is74@yahoo.fr

Rwanda

Justin Gatsinzi
Deputy Director General,
In charge of Social Protection Program
Rwanda Local Development Support Fund (RLDSF)
Ministry of Local Government (MINALOC)
P. O. Box 7305, Kigali, Rwanda
Cellulaire : +250 788307442
Courriel : gatsinzi2@yahoo.co.uk

Otto Vianney Muhinda
Coordinator
Food Security and Nutrition Programme
Ministry of Agriculture and Animal Resources
P. O. Box 621, Kigali, Rwanda
Tél : +250 788 501 785
ottomuhinda@minagri.gov.rw; ottovianney@yahoo.fr;

Mme Fridah Abara
Professional In charge of Community Development and Project Analyst
Ministry of Local Government
Rwanda
Tel +250 788750126
fridah.abera@yahoo.com;

Sénégal

Cisse Al Hassan
Advocacy Coordinator
Oxfam International Regional Food Security

Based in Oxfam GB - West Africa Regional Center

Point E Avenue Birago Diop
BP 3476, Dakar CP 18524, Sénégal
Tél : 00 221 33 859 37 00
Cellulaire : +221 77 542 49 25
Courriel: ALCisse@Oxfam.org.uk

Cheikh Mouhamady Cissokho
Président d'honneur et membre - Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles pour l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR)
Bamba-Thialène Koumpentoum, Dakar, Sénégal
Tél : +226 503608 25
Courriel: sousosora@gmail.com
[Aoppa2000@yahoo.fr\(Ouaga\)](mailto:Aoppa2000@yahoo.fr(Ouaga))

Zambie

Cosmore Mwaanga
Chief Policy Analyst
Ministry of Agriculture and Livestock
4th Floor, Mulungushi House
P. O. Box 50197
Lusaka, Zambia
Tél : +260 977 211 735 / 260 211 250 532
Courriel: cbbmwaanga@yahoo.com

Nicholas F. Mwale
Senior Economist
Policy and Planning Department
Ministry of Agriculture and Livestock
Lusaka, Zambia
Tél : +260 977 856 770
Courriel: nfmwale@gmail.com

Stanfield Michelo
Director, Ministry of community Development
P. O. Box 31958, Lusaka, Zambia
Tél : +26097809900
Courriel: stanmichelo@yahoo.com

Mme Sheila Nkunika
UNICEF
4th floor, UN House
Alick Nkhata Road
Lusaka, Zambia
Tél : +26 0977 410625
Courriel: snkunika@unicef.org

Personnes ressources

Mme Françoise Rolle
Représentante de la FAO au Malawi
Lilongwe 3
Evelyn Court 13/31
Tél : 08888 22 853
Courriel: Florence.rolle@fao.org

Amadou Saley
Assistant Représentant de la FAO au Niger
Tél : 00227 96965190
Courriel: FAO-NE@fao.org
Amadou.saley@fao.org

Mme Ana Paula De La O Campos
Chargée de l'analyse des politiques – Genre
Siège de la FAO, Rome, Italie
Tél : 346 095 7876
Courriel: anapaula.delaocampos@fao.org

Mohamed Ag Bendech
Fonctionnaire principal (nutrition)
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Accra, Ghana
Tél :
Courriel: Mohamed.Ag.Bendech@fao.org

James Tefft
Fonctionnaire principal (politiques)
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Accra, Ghana
Tél :
Courriel : James.Tefft@fao.org

Benjamin Davis
Économiste principal
Siège de la FAO, Rome, Italie
Tél : 39 3450338983
Courriel: Benjamin.Davis@fao.org

Mme Juliana Nyasha Tirivayi
Social Protection Specialist
Siège de la FAO, Rome, Italie
Tél : +39 065 7055012
Courriel: Nyasha.tirivayi@fao.org

Patrick Kalas
Spécialiste du Renforcement des capacités
Siège de la FAO, Rome, Italie
Tél : +39 6 57056271
Courriel: Patrick.kalas@fao.org

Marco Knowles
Économiste, Politiques et Institutions
Siège de la FAO
Viale delle Terme di Caracalla 00153 Roma,
Italie
Tél : + 39 06 570 54100
Marco.knowles@fao.org

Mme Joyce Mulila Mitti
Spécialiste de la Production et de la
protection végétales
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. Box GP 1628, Accra, Ghana
Tél : +233 5414 99773
Courriel: Joyce.mulilamitti@fao.org

Cheikh Ly
Spécialiste de la Production et protection
animales
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. GP Box 1228, Accra
Tél :
Courriel: Cheikh.Ly@fao.org

Mr. Adama Taoko
FAO/SFW-Consultant
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. GP Box 1228, Accra
Tél :
Courriel: Adama.Taoko@fao.org

Ms. Joan Nimarkoh
Assistante spéciale du Représentant régional
adjoint
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. GP Box 1228, Accra
Tél :
Courriel Joan.Nimarkoh@fao.org

Jean Kabahizi
Assistant aux politiques- Consultant
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. Box GP Box 1228, Accra
Tél :
Courriel: Jean.kabahizi@fao.org